



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 5 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19
DATE DE CONVOCATION	
28 avril 2022	
DATE D’AFFICHAGE	
12 MAI 2022	
Codification : 7.8	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 12 MAI 2022 et publication du 12 MAI 2022 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-deux, le **cinq mai**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-huit avril deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h30), Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN (arrive à 20h10) Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN (arrive à 20h20) et Lucie ROCH.

Absent avec excuse :

Didier DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Jacky BRAT

OBJET : 2022-016 : Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

Vu la délibération de Roannais Agglomération en date du 24 février 2022 approuvant son projet de déploiement de nouvelles bornes et notamment le choix d'installer des bornes 22/24kW AC/DC plutôt que des 22kW AC. Celles-ci permettent une recharge bien plus efficace de la majorité des véhicules mais sont plus onéreuses :

- Coût borne 22kW AC (subventions déduites) : 11.000€
- Coût borne 22/24kW AC/DC (subventions déduites) : 22.000€

Vu l'accord de principe de notre commune approuvant l'installation d'une borne sur son territoire communal et acceptant une participation financière à hauteur de 50% de l'investissement correspondant.

Considérant que Roannais Agglomération propose de porter le surcoût lié à l'installation de bornes plus performantes, il est toutefois demandé à la commune de participer à hauteur de 50% de l'investissement d'une borne 22kW AC, soit 5 500 €.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220505-2022-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2022

Publication : 12/05/2022

Considérant que cette participation se fera par fonds de concours directement versé au SIEL-TE, autorité compétente en matière de bornes IRVE sur Roannais Agglomération.

Considérant que le SIEL-TE réalisera l'appel de fonds à la réception de la borne, soit au second semestre 2022.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'implantation d'une borne de recharge 22/24kW AC/DC sur le parking Rue des Ecoles ;
- **D'attribuer** un fonds de concours au SIEL-TE d'un montant de 5 500 € à cet effet ;
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 12 mai 2022



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20220505-2022-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2022

Publication : 12/05/2022